n°. 130.

# première observation

## Coup de bayonnette a la poitrine

Par M. Arrachart fils.

Académie Nationale de Médecine Bibliothèque

Le 18 may dernier, François Joubert, sold. au Rt. de Bassigny Compag. de Beauvetour reçut, étant yvre, sur les 6 heures du soir, un coup de Bayonnette a la partie anterieure laterale gauche de la poitrine, entre les cartilages de la 4e. et 5e des vrayes cotes, comptant de haut en bas, a un travers de doigt de distance de leur union avec le sternum. Le coup porté directement de devant en arrière parcourut environ trois pouces de chemin sous le grand pectoral, le sujet étant bien effacé; Cet homme autant surpris et saisi de sa blessure, qu'affecté par l'effet du vin dont il avoit l'estomac plein, tomba a terre, et y resta l'espace d'une heure environ, nud en chemise, en attendant du secours; il faisoit très froid ce jour la. Un de ses Camarades l'ayant vu, le fit porter au quartier; mais comme il etoit saisi de froid et que sa chemise etoit pleine de sang, on le crut perdu. on le porta peu après a l'hopital. il etoit 8 heures du soir.

Le chirurgien de garde le fit placer, et avertir sur le champ un des Medecins qui etoit alors dans la sale voisine; ce dernier fit avertir un des Chirurgiens aides major.+ Ces trois personnes reunies examinerent scrupuleusement la playe et l'etat du blessé. Celui ci ne se plaignoit que d'une douleur a l'endroit blessé, et peu etendue; sa respiration etoit courte et un peu entrecoupée; il ne crachoit point de sang. il etoit pasle, froid et tremblottant. ils reconnurent son Etat d'yvresse; jugerent la playe non penetrante et de peu de consequence, et attribuerent la gêne de la respiration autant au froid dont il etoit saisi, qu'a ~~[illegible]~~ la surprise de se voir blessé + lesquels avoient suspendu la digestion. En consequence, après avoir pansé la playe, il fut resolu qu'on procederoit a rechauffer ce blessé peu a peu avant de rien faire de plus, et que lorsqu'il seroit rechauffé on lui tireroit du sang, ce qui seroit réitéré une ou deux fois dans la nuit suivant les indications qui se presenteroient; et qu'on lui feroit prendre un Lavement ou deux. La leçon ainsi faite au Chirurgien de garde le Medecin et le chirurgien aide major, qui avoient passés plus d'une demie heure auprès du blessé, se retirerent: ce dernier recommanda au chirurgien de garde de l'envoyer chercher s'il se trouvoit embarassé.

+ Mr. Berton medecin. Mr Rostant chirurg. aid. maj.

ARC 47 n°41

Une heure au plus après leur depart, le chirurgien de garde, amené et placé ici par mr. Roÿ, crut devoir saisir cette occasion pour se faire valoir auprès de son protecteur.

Or voÿant que ce blessé ne se rechauffoit pas assés vite a son gré, et sous quelqu'autres pretexes assés vains, il sortit lui même de l'hopital et fut chercher le sr. Roÿ. Ce dernier se rendit aussitot, accompagné d'un autre Aide-major,+ (car il ne voulut pas qu'on fasse avertir le premier qui avoit dejà vu le blessé) et deux Eleves.

+ mr. Radas.

+ mr. Le Cte de Langeron

il examine le blessé, crie a l'inhumanité, disant qu'il est abominable, odieux &c. d'abbandonner et de laisser perir ainsi un brave soldat du Roÿ --- que cet homme est agonisant, qu'il a dejà les convulsions, avant coureures d'une mort prochaine, que le sang epanché dans la poitrine va le suffocquer, qu'il faut vittement lui vuider l'estomac par ce que sa plenitude concourre encor a la suffocation ..... En consequence il fait chercher de l'Emetique et en fait avaler la dissolution a deux ou trois reprises au dt blessé, forcement et en le faisant tenir par les chirurgiens et infirmiers. L'effet suivi; le blessé rendit avec beaucoup d'effort, d'abord les aliments et le vin contenus dans son estomac, ensuite l'eau qu'il avoit avalé en dernier lieu, teinte de la couleur de la bile. Pendant cette operation et quelques heures après, ce soldat se plaignit de violentes douleurs a la playe et aux environs. l'agitation qu'avoit occasionnée ce remede determina une sueur fraiche et non froide, car il commencoit a se rechauffer. Le sr. Roÿ redoubla ses Complaintes sur la perte prochaine de ce soldat: lui fit ouvrir aussitot la veine et fit reiterer cette operation 9 fois dans l'intervalle de 10 heures du soir a 4 heures et demie du matin; faisant a chaque fois tirer environ une paëllette de sang. pendant tout ce temps le sr. Roÿ ne cessa de se promener a grand pas dans la salle (qui n'est que plancheïée) ce qui interrompit le sommeil des autres blessés; ils s'en plaignirent amerement le l'andemain. tout aÿant été en alerte toute la nuit par cette conduite.

A 7 heures du matin on nous rendit compte de ce qui s'etoit passé. Les Médecins le chirurgien major titulaire et moi trouvâmes le blessé autant bien qu'il pouvoit etre,

la respiration bonne, point de toux, de la moiteur, et éprouvant qu'une legere douleur dans la playe et aux environs, et le pouls tres tranquille. Nous proposâmes de s'en tenir a ce qui avoit été fait: Mais le protegé du Sr. Roij, nous dit que le dit Sr. lui avoit tres fort recommandé de resaigner a blessé sur les 9 heures, et encor a Midi, ce qui fut executé malgré notre reclamation.
Au bout de 48 heures ce blessé auroit été en Etat presque de faire son service, s'il n'avoit pas été aussi affoibli par le nombre des saignées ........

La suite de cet evenement fut telle que le Sr. Roij fut sur les 10 heures du matin rendre Compte au general Ct de maniere a l'indisposer vivement contre l'aide major, et a le determiner a ecrire au Ministre en consequence. L'aide-major crut devoir aller chés le Sr. Roij pour justifier sa conduite. Celui cij le reçut on ne peut pas plus mal; le prit par l'epaule et le chassa ignominieusement de chés lui, en accompagnant cette action des termes les plus avilissants et injurieux ..... Cette affaire fit du bruit dans la ville et on ne put s'empecher de condamner hautement la conduite du Sr. Roij a touts egards: Mais le Coup etoit porté. Quelqu'un cependant fut assés heureux pour lui faire promettre qu'il n'ecriroit pas lui meme en cour, comme il en menaçoit. La preuve qu'il n'a pas tenu parolle C'est qu'il a fait ces jours cij lecture en pleine salle de la lettre qui lui a été addressée en reponse .......

+ Mr. Le Cte de Langeron

Avant de passer a l'autre fait, permettes moij, Monsieur, de vous demander votre sentiment sur l'administration de l'Emetique dans le cas d'une playe a la poitrine; — soupçonnée d'etre penetrante et accompagnée d'epanchement... Je vous avoue que ce procedé m'a été inconnu jusqu'a present, ne l'ajant trouvé prescrit dans aucun auteur, et ne l'ajant jamais entendu conseiller dans les Leçons que j'ai reçu de Vous et de Messieurs vos Collegues. —

Je puis donc, et je crois devoir le faire, crier moimeme 1° a l'imperitie — dangereuse et cruelle du Sr. Roij sur deux chefs. — 2° a la mechanceté la plus noire, puis que cet homme emploij la calomnie pour perdre un jeune homme, qui ne le merite assurement pas, et pour se faire valoir d'avantage lui meme.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

## Seconde observation

### playe de tete, compliquée d'accidents. mort du sujet.

Un gagne-Denier, habitant de cette ville, agé d'environ 35 a 40 ans, receut un coup a la tete qui fit playe, a la partie moyenne superieure, sur le parietal gauche a peu de distance de la suture sagittale. Cet homme vint a l'hopital de charité (qui est dans le meme batiment que l'hopital militaire) il fut pansé par M^r. Loyac qui en est le chirurgien, et en meme temps fournisseur des Medicaments de l'hopital militaire. Comme dans les deux ou trois premiers jours il ne survint aucun accident et que la playe paroissoit tres simple ce blessé obtint aisement la permission de se retirer chés lui. il reprit ses exercices ordinaires et pendant 5 a 6 jours il jouit d'une asses bonne santé: mais passé ce temps il fut pris d'un mal de teste violent, d'un engourdissement universel et d'assoupissement. on le raporta a l'hopital (de charité) dont le chirurgien sus nommé etoit pour lors absent. la Religieuse pria le s^r. Radas chirurgien aide major, de voir ce blessé. Celuici le fit panser par un de ses Eleves, après avoir examiné de quoi il etoit question; il fit mettre dans playe un bourdonnet chargé. &c. ce pansement fut executé ainsi pendant deux jours. le s^r Loyac de retour vint a l'examen de son malade trouva la cause en partie des accidents dans la presence d'un Bourdonnet ~~laissé~~ oublié dans cette playe. le malade fut dès lors pansé a plat: mais les accidents augmenterent loin de diminuer. le s^r. Roy piqué de ce qu'on condamnoit ainsi la conduite de ses protegés, demanda a visiter le blessé. il reconnu, en promenant son doigt dans la playe, une fracture et d'un ton d'ironie, dit a ce chirurgien qu'il trouvoit le bourdonnet perdu. ce dernier ayant reconnu la fracture on se decida a faire les incisions convenables et a disposer le tout pour l'application du trepan, ce qui fut executé trois heures après, sur les 8 heures du soir. La piece d'os

M. Massot.

Académie Nationale de Médecine Bibliothèque

élevée, la Duremere paroissant ~~plus~~ noirâtre, ~~on~~ on l'incisa en long et parallelement ~~au~~ sinus Longitudinal. il sortit un peu de sang noir et epais. le blessé parut recouvrer la connoissance, il porta même un gobelet a sa bouche. Ce mieux fit suspendre toute autre recherche et operation. Le Lendemain, l'etat du malade aijant empiré et perdu totalement la connoissance on se decida d'après les Ordres du sr. Roij a rappliquer le trepan et de suivre la fracture dans toute son etendue: ce qui fut executé le soir. six a 7 couronnes furent appliquées par ~~un~~ plusieurs aide majors chirurgien +. La piece osseuse comprise dans l'intervalle des couronnes comprenoit une partie de la suture sagittale ~~&c~~. il restoit encore a emporter les pointes osseuses ou isthmes resultantes de l'intervalles des couronnes. Cette operation fut remise au Lendemain, vu que le malade avoit paru un peu soulagé. on ne toucha point dans ce moment a la Dure-mere, quoiqu'elle parut noirâtre comme la veille. Le blessé passa la nuit fort mal et sur le matin il etoit tout au plus mal. le sr. Loijac inquiet sur son sort avoit prié Mr. Sabatier Medecin et Mrs. Duret et Chapoté chirurgiens de la Marine, qui jouissent d'une haute reputation, de l'assister de leurs Conseils et de se trouver aux pansement. le sr. Roij ne s'ij trouva pas. lassé de l'attendre on proceda a l'examen de la plaije en presence de ces Messieurs, de quelques uns de nos aides majors et de plusieurs Eleves. vu la tension de la dure mere et sa couleur on jugea necessaire de l'inciser du coté droit parallelement au sinus longitudinal et a quelques distances de lui. il sortit beaucoup de sang, que l'on prit au premier instant pour etre celui qui etant epanché avoit occasionné les accidents; mais que l'on ne tarda pas a ~~etre~~ reconnoitre pour etre venal, fourni par l'une des veines qui rampent ~~[illegible]~~ entre les ~~[illegible]~~ de la Duremere et qui viennent se decharger dans le sinus. on chercha a ~~l'arrêter~~ et le malade fut pansé en consequence.

+ Mr. Massot.

Trois quarts d'heures environ après que les Consultants furent retirés le sr. Roij arriva; trouvant les linges imbibés de sang, voulut voir et examiner les choses par lui meme: il defit l'appareil, aussitot le sang, dont l'effusion avoit été un peu moderée, sortit assés abondamment. Mais sans s'en inquieter beaucoup le sr. Roij fit couper avec la scie Cristagalli ces pointes osseuses, resultantes de l'intervalles des couronnes de trepan. fit ensuite une compression

moderée pour arretter l'hemorragie, que ce pansement indiscret et l'ebranlement occasionné par l'effet de la scie, n'avoient pas laissé que d'augmenter. demie heure au plus après le malade mourut, environ vers les 11 heures du matin.

Le Cadavre fut examiné sur les trois heures après midi, par ordre du Sr. Roÿ, avant qu'on eut pu prevenir ceux qui etoient a prevenir, pas même les consultant du matin. la partie moÿenne superieure des lobes du cerveau etoit echimosée dans une assés grande etendue ; la dure mere fort enflammée et adherente au crâne dans presques tout les environs de la perte de substance faite par le trepan : et des commencements de suppuration en beaucoup d'autres : le sinus Longitudinal n'avoit point été offensé par les trepans pratiqués sur la suture sagittale : mais une des veines divisée ainsi qu'on l'avoit jugé au moment de l'operation, et ainsi que je l'ai avancé cÿ dessus. Les ventricules du cerveau gorgé d'un fluide sanguino-purulent, et le plexus choroide fort pasle. &c.

Tel est le fait ; je n'ai pu entendre lire sans en être revolté, la lettre emphatique que le Sr. Roÿ a addressée a ce sujet a Mr. Leclerc le 12 de ce mois.

Ce chirurgien presente les choses a Mr. Leclerc de maniere a inculper grievement le chirurgien de cet hopital 1º. en ne faisant pas remarquer que ce malade etoit sorti de l'hopital trois jours après son entrée. 2º. en insinuant que ce chirurgien avoit chargé, a son insçu, un eleve, peu instruit, de la continuation des pansements, sur l'inexpertie duquel il avoit voulu rejetter la cause ~~des accidents~~. 3º. en cherchant a demontrer que c'etoit ce chirurgien de l'hopital, ~~[illegible]~~, qui etoit coupable &c. &c. 4º. en faisant entendre que l'operation pratiquée le matin, du jour de la mort du sujet, sur la dure mere, aÿant été faite en son absence, n'auroit peutêtre pas été pratiquée ainsi si il ÿ eut été, et a cette occasion il fait une tirade ironique contre les Medecin et chirurgiens presents, qu'il

ne nomme pas; Silence qui fait naturellement tomber les reflexions sur les Medecins et chirurgiens attachés a l'hopital militaire, qui n'ont étés ni consultés, ni presents en aucuns temps. 6°. il cherche a persuader que c'est une branche d'arbre qui a été coupée, et donne dès lors le projet d'une dissertation pour prouver qu'il faut toujours inciser la dure mere dans le sens opposé a celui ou elle l'a été dans le sujet de cette observation; et ne plus se comporter comme les auteurs l'ont conseillé vaguement.

Nº 44.